

Signature d'un Accord-cadre entre la Commission de l'océan Indien et l'Université technologique de Maurice

Le 04 août 2023 | Ebène, Maurice – La Commission de l'océan Indien et The University of Technology, Mauritius, ont signé un Accord-cadre. Objectifs : favoriser la synergie entre les projets de deux organisations et ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement économique de l'Indianocéanie à travers des initiatives innovantes et collaboratives.

L'Accord-cadre a été signé par le Secrétaire général de la COI, Pr. Vêlayoudom Marimoutou et l'Université de technologie de Maurice, représentée par M. Raj Makoond, en sa qualité de Président et Dr. Dinesh Kumar Hurreeram, Directeur général. Ce partenariat s'inscrit dans l'initiative de promotion de la recherche et de l'éducation de la COI. La COI et l'UTM conviennent ainsi de collaborer dans les domaines de la santé, des énergies renouvelables, de l'entrepreneuriat, du tourisme ou encore de la culture... Ainsi, la COI pourra, d'une part, accueillir des stagiaires de l'UTM et impliquer l'UTM dans les activités de ses projets de coopération. D'autre part, l'UTM pourra mettre à disposition son expertise scientifique et technique dans les domaines d'intérêt commun.

"Ces actions s'inscrivent dans une démarche de renforcement des relations qui a terme, permettra l'établissement d'un réseau régional des universités et des institutions de formation. Je tiens par ailleurs à souligner notre volonté à nous positionner comme un des acteurs de l'architecture de la recherche au niveau régional et notre aspiration à élaborer une nouvelle stratégie recherche et innovation inédite dans la zone océan Indien" a souligné le Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien.

Le président de l'Université de technologie de Maurice a précisé également que *"la signature de cet Accord-cadre marque le commencement de nouvelles opérations, notamment dans le domaine de la transition énergétique qui bénéficiera ainsi d'un appui technologique plus fort"*.

La signature de l'Accord-cadre s'inscrit dans une volonté globale de la COI d'approfondir les relations avec les institutions d'éducation et de formation des Etats membres de la COI. L'ambition est de poursuivre sa dynamique de collaboration avec les universités et centres de d'enseignements supérieurs de l'Indianocéanie permettant ainsi de créer un réseau régional pour la recherche et la formation universitaire, technique et professionnelle. D'ailleurs, la COI dispose déjà d'accords-cadres avec l'Université de La Réunion depuis 2021, l'Université des Seychelles depuis 2022 et l'IRD.

Unité communication de la COI

Tél. : (+230) 402 61 00 – communication@coi-ioc.org | recos@coi-ioc.org

www.commissionoceanindien.org

